

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 985

26 mai 2007

SOMMAIRE

Aberdeen Global	47247	Moon International Luxembourg S.A.	47245
AEGEE-Lëtzebuerg A.s.b.l., AEGEE signifiant «Association de Etats Généraux des Etudiants de l'Europe»	47276	Opera Management S.A.	47246
Alpamaio S.A.	47246	PAR 3 S.A.	47273
Amistà S.A.	47255	Parcis S.A.	47267
Anine	47247	PERMIRA Luxembourg S.à r.l.	47243
Audiolux	47261	Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.	47257
Barfi	47247	Pictet Targeted Fund Management Company S.A.	47260
Benedu Holding S.A.	47256	PKS Media S.à r.l.	47244
Blackheath Holdings S.à r.l.	47242	Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l.	47251
Carlyle (Luxembourg) Participations 7 S.à r.l.	47246	Rema Two S.à r.l.	47260
C.E.O. S.à r.l.	47251	SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A.	47245
Champ Holding S.A.	47244	SBS Broadcasting S.à r.l.	47244
Cogefunds	47260	Sedianad S.A.	47248
Delek-Belron Luxembourg S.A.	47255	SFK Constructions S.à r.l.	47279
Dexia Micro-Credit Fund	47257	Shaw Holding S.à r.l.	47265
East Ventures S.à r.l.	47280	Société Financière Industrielle de Participation et de Services S.A.	47248
Ermesinde Management S.à r.l.	47254	Sopatra S.A.	47256
Espace Millénaire S.A.	47255	Svensk Fondförvaltning (Luxembourg) S.A.	47256
Executive Management S.à r.l.	47254	Svensk Fondförvaltning (Luxembourg) S.A.	47261
Flims Investments Ltd.	47273	Tawstock Holdings S.à r.l.	47243
Geosat Holding S.A.	47248	Tormarancia S.à r.l.	47242
Giuliani Group S.A.	47234	Traxys	47242
Greenwich Investments S.à r.l.	47234	Traxys Europe S.A.	47245
Industrielle d'Etudes et de Valorisation S.A.	47256	Tremo S.à r.l.	47251
Interfirst	47257	Trockenausbau M. Annen G.m.b.H	47261
J M H S.à r.l.	47262	UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.	47248
Kebo Holding S.A.	47247	UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.	47251
Laax Investments Ltd.	47273	Varazur S.A.	47243
Linea Holding S.A.	47255	Villa SB 2006 S.A.	47254
Manitoulin Holding S.A.	47254		
M.F. Holdings s.à r.l.	47257		
MLArg Real Estate 6	47234		
Monkwood Luxco S.à r.l.	47271		

Giuliani Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 112.814.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045280/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06685. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Greenwich Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 119.665.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris les décisions suivantes:

La confirmation de la nomination avec effet au 15 Décembre 2006 de SHRM CORPORATE SERVICES SARL ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Signature

Référence de publication: 2007045675/1081/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

MLArg Real Estate 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 125.525.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.380.

here represented by Mrs Ute Bräuer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MLArg REAL ESTATE 6 (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management- Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 There shall be two (2) classes of managers, namely A managers and B managers.

7.3 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any A manager of the Company, (ii) the joint signature of any A manager together with a B manager or (iii) the single or joint signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a proxy given by written, by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a

Single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares (the Shares), each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole partner

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the sole partner of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

(i) the number of managers of the Company is set at three (3);

(ii) the following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Mark Fenchelle, banker, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, as A manager, born on the 14 January 1962 in London, Great Britain;

- Mr Kendall Young, banker, with professional address at MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, United States of America, as A manager, born on the 9 November 1960 in California, United States; and

- Mr Guy Harles, Attorney at Law, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, as B manager born on the 4 May 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iii) The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 96.380,

dûment représentée par Maître Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire pour le compte du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MLarg REAL ESTATE 6 (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés, (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque conseil de gérance estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé, qui en fait la demande.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Il y aura deux (2) classes de gérants, soit les gérants A et les gérants B.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par (i) la simple signature de tout gérant A de la Société, (ii) la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou (iii) la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du/des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prénommée, ici représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Résolution de l'associé unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme étant dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3);

(ii) sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- M. Mark Fenchelle, banquier, dont l'adresse professionnelle est à 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, en tant que gérant A, né le 14 janvier 1962 à Londres, Grande Bretagne;

- M. Kendall Young, banquier, dont l'adresse professionnelle est à MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, United States of America, en tant que gérant A, né le 9 novembre 1960 en Californie, Etats-Unis D'Amérique; et

- M. Guy Harles, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que gérant B, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

(iii) le siège social de la société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1529. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046003/242/402.

(070044154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Blackheath Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 119.330.

—
Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés a pris les décisions suivantes:

La confirmation de la nomination avec effet au 15 Décembre 2006 de SHRM CORPORATE SERVICES SARL ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Signature

Référence de publication: 2007045676/1081/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Tormarancia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LBREP II TORMARANCIA Sàrl tenue en date du 12 février 2007, il a été décidé de changer son nom en LBREP II NEPTUNE Sàrl

Depuis le 12 février 2007, l'associé unique de TORMARANCIA Sàrl est:

LBREP II NEPTUNE Sàrl, ayant son siège social au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg et enregistré au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.131

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007045678/4170/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Traxys, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 90.829.

—
Les comptes annuels consolidés au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

TRAXYS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045715/2802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07051. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Varazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 114.935.

Extraits procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 mars 2007

Les actionnaires de la société VARAZUR S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été décidé:

- Monsieur Robert Langmantel, né le 15.06.1946 à Munich, domicilié à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé administrateur et administrateur-délégué en remplacement de FIDES MARITIME CONSULT S.A.
- La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de la signature individuelle de l'administrateur-délégué, en toutes circonstances la signature de l'administrateur-délégué est requise.

Administrateur-délégué:

Robert Langmantel, demeurant 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

Administrateur:

Monsieur Thorsten Martin, demeurant Résidence Impérial Gambetta, 5 bis, rue Cros de Capeu, F-06100 Nice

Administrateur:

Monsieur Dieter Feustel, demeurant 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007045680/756/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Tawstock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.027.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 mars 2007, que CIT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Street, Nassau, Bahamas, enregistrée auprès du registre des Bahamas sous le numéro 125429B, a transféré trois cent quatre-vingt trois (383) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, ayant son siège social à Cherrywood Science and Technology Park, Loughlinstown, Dublin, et enregistrée auprès du registre d'Irlande sous le numéro 78553.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045681/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 97.180.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transferts de parts sociales prenant effet au 31 décembre 2006, que:

- Ian Sellars a transféré 1.480 parts sociales de la Société à PERMIRA ADVISERS (LONDON) LIMITED, ayant son siège social au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne, enregistrée auprès de la Companies House de Cardiff, sous le numéro 02853841;
- Federico Saruggia a transféré 3.700 parts sociales de la Société à PERMIRA ADVISERS (LONDON) LIMITED, précitée;

- Guido Paolo Gamucci a transféré 3.700 parts sociales de la Société à PERMIRA ADVISERS (LONDON) LIMITED, précitée;

- Wolfgang Reuther a transféré 5.920 parts sociales de la Société à PERMIRA ADVISERS (LONDON) LIMITED, précitée.

Il en résulte que l'associé unique de PERMIRA LUXEMBOURG S.à r.l. est, à compter du 31 décembre 2006, le suivant:

- PERMIRA ADVISERS (LONDON) LIMITED: 14.800 parts sociales

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007045684/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. PKS Media S.à r.l.).

Capital social: EUR 9.639.200,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.393.

—
Extrait de la résolution adoptée par les associés de la Société le 5 mars 2007

Il résulte de la résolution des associés du 5 mars 2007 que:

- Les associés ont accepté la démission de Lord Clive Hollick ainsi que celle de Götz Mäuser, en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat

Il en résulte qu'à compter du 5 mars 2007, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel

- Wolfgang Zettel

- Katrin Wehr-Seiter

- Dominic Murphy

- Adrianus Johannes Swartjes

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007045687/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Champ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.501.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 mars 2007, enregistré à Mersch, le 20 mars 2007, MER/2007/265, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,

- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 mars 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007045752/243/18.

(070044400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 66.836.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 juillet 2005 à 10.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. RÉVISION S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les Comptes de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007045688/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 42.973.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 mars 2007 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION S. à r.l., pour une année.

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007045689/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Traxys Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 24.562.

—
Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

TRAXYS EUROPE S.A.

S. Weber

Administrateur

Référence de publication: 2007045713/2802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07043. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Alpamaio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 92.110.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 20 mars 2007*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Luciano Amaglio, né le 25 novembre 1949 à Casazza (Italie) et demeurant à Trescore Balneario (Italie), via Carducci, 7, démissionne de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Monsieur Gianluca Ninno, né le 7 avril 1975 à Policoro, province de Matera (MT) Italie, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé administrateur de la société. Son mandat demeure valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007045690/800/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Opera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.713.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPERA MANAGEMENT S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007045691/1142/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06938. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Carlyle (Luxembourg) Participations 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.693.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 mars 2007, Relation: LAC/2007/2320: et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mars 2007, acte n° 114, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 7 Sàrl, qui cessera d'exister.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007045749/208/20.

(070044124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 27.471.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045692/1229/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04315. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Anine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 59.196.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045694/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07134. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Barfi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 44.051.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045695/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07130. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Kebo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.680.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEBO HOLDING S.A.

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Administrateur

Représenté par M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007045727/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06647. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070044238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

F.I.P.S., Société Financière Industrielle de Participation et de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, rue de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 52.252.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007045696/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Sedianad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 106.575.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007045697/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.341.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Maître M. Schaeffer

Notaire

Par mandat

Signature

Référence de publication: 2007045698/5770/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05940. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Geosat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 76.995.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GEOSAT HOLDING S.A., a «société anonyme», established at L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, R.C.S. Luxembourg section B number 76.995, incorporated by deed of the undersigned notary on July 4th 2000, published in the Luxembourg Memorial C number 889 of December 14th 2000.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and

a) sent to shareholders by registered mail on May 31 2006;

b) published:

- in the Memorial C of May 23 2006 and June 2 2006;

- in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of May 23 2006 and June 2 2006.

III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 28.001 (twenty-eight thousand and one) shares, currently issued, 26,096 (twenty-six thousand ninety-six) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation.

2. Appointment of the Liquidator.

3. Definition of the powers of the Liquidator.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mr Artur Dela, director, residing in CH-3963 Crans-Montana (Swiss), 10, Route de Miraval.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEOSAT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1917 Luxembourg, 11, rue Large, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76.995, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 889 du 14 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- La présente assemblée a été convoquée:

a) par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 31 mai 2006;

b) par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 23 mai 2006 et du 2 juin 2006;

- dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» du 23 mai 2006 et du 2 juin 2006.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 28.001 (vingt-huit mille et une) actions, actuellement émises, 26.096 (vingt-six mille quatre-vingt-seize) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Artur Dela, directeur, demeurant à CH-3963 Crans-Montana (Suisse), 10, Route de Miraval.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 81, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007046246/211/117.

(070044735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.
Pour le conseil d'administration
Maître M. Schaeffer
Notaire
Par mandat
Signature

Référence de publication: 2007045699/5770/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05937. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Tremo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 37.069.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045700/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07000. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

C.E.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 59.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007045701/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 125.521.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,
R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.469,

ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.469.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Eugenio Agrati, dirigeant, né à Milan (Italie), le 5 novembre 1947, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, Via Monte di Pietà 1 (Italie);
 - Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2007, vol. 540, fol. 98, case 3, GRE/2007/642. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007046030/231/119.

(070044142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Manitoulin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 75.129.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007045702/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Ermesinde Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 59.338.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour la société.

Référence de publication: 2007045703/651/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Executive Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 59.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007045705/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Villa SB 2006 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 119.478.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2007045708/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07229. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Amistà S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 87.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2007045706/303/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07338. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070044293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Delek-Belron Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 90.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pour DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045716/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06821. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Linea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 21.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2007.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045717/4726/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06969. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Espace Millénaire S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 72.001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045728/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05491. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Sopatra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 61.361.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045729/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05587. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Benedu Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045730/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05586. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Industrielle d'Etudes et de Valorisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.954.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045731/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05589. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Svensk Fondförvaltning (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.364.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045744/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07530. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Interfirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour INTERFIRST SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045733/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06596. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Dexia Micro-Credit Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.258.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour DEXIA MICRO-CREDIT FUND

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045737/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06594. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET FUNDS (EUROPE) SA

M.-C. Lange / M. Berger

Fondé de Pouvoir / Directeur

Référence de publication: 2007045738/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07343. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

M.F. Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 549.620.458,68.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 47.258.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of M.F. HOLDINGS, S.à r.l. (the Meeting), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.258, incorporated pursuant to a notarial deed dated March 4th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 289 on July 28th, 1994 (the Company). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange dated June 19th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1367 on September 20th, 2002.

There appeared:

M.F. GROUP, S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.257, incorporated pursuant to a notarial deed dated March 4th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 289 on July 28th, 1994 (the Sole Shareholder), here duly represented by M^e Marieke Kernet, lawyer, having his/her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 14th, 2007 in Luxembourg;

Which proxy, after having been signed in writing by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Participant has requested the undersigned notary to enact the following:

I. M.F. GROUP, S.à r.l., is the sole holder of all shares in issue in the share capital of the Company.

II. The issued share capital of the Company is presently set at five hundred forty-nine million six hundred twenty thousand four hundred fifty-eight Canadian dollars sixty-seven eight-tenth cents (CAD 549,620,458.678) represented by nine million four hundred (9,000,400) class A shares, one (1) class B share and one (1) class C share, with a par value of 61.066212229 Canadian Dollars each.

III. The agenda of the Meeting is the following:

- amendment of article 15 of the articles of association of the Company.

Thereupon the passed the following resolution:

Sole resolution

The Participant resolves to amend article 15 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 700.- (seven hundred Euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de M.F. HOLDINGS, S.à r.l. (l'Assemblée), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.258, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 289 du 28 juillet 1994 (la Société). Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1367 du 20 septembre 2002.

A comparu:

M.F. GROUP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.257, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 289 du 28 juillet 1994 (l'Associé), ici dûment représenté par M^e Marieke Kernet, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2007 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M.F. GROUP, S.à r.l. détient toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société.

II. Le capital social émis de la Société est présentement fixé à cinq cent quarante-neuf millions six cent vingt mille quatre cent cinquante-huit dollars canadiens soixante-sept cents et huit dixièmes de cents (CAD 549.620.458,678), composé de neuf millions quatre cents (9.000.400) parts sociales d'une valeur nominale de 61,066212229 dollars canadiens chacune.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- modification de l'article 15 des statuts de la Société.

Ensuite, l'Associé a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à n'importe quel moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes ou inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice financier précédent, augmentés des profits reportés en avant et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées en avant et des montants qui doivent être alloués à la réserve statutaire;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) il a été assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 700,- (sept cents euro).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare ici, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. Kernet, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 21 février 2007, REM 2007/369. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007045757/5770/122.

(070044390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pictet Targeted Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour PICTET TARGETED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

PICTET FUNDS (EUROPE) SA

M.-C. Lange / M. Berger

Fondé de Pouvoir / Directeur

Référence de publication: 2007045740/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07349. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Cogefunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.509.

Rapport annuel au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pour COGEFUNDS

PICTET FUNDS (EUROPE) SA

G.-M. Prantzios / M.-C. Lange

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007045741/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07352. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Rema Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.200,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.524.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 19 mars 2007

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 19 mars 2007 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet immédiat.

- L'associé unique a accepté la démission de Séverine Michel ainsi que celle de Christophe Dermine, en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat.

- L'associé unique a nommé Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck Luxembourg, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 19 mars 2007, le gérant unique de la Société est Carlo Schneider et le siège social de la Société est situé au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

M. Séverine
Gérante

Référence de publication: 2007045755/3794/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.301.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDIOLUX

A. Huberty / F. Tesch

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007045742/6583/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07539. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Svensk Fondförvaltning (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.364.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045745/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07528. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Trockenausbau M. Annen G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 87.131.

Im Jahre zweitausendsieben, am siebten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Frau Marion Blank, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Wolfgang Annen, wohnhaft in D-66663 Merzig, Forsthausstraße 25.

Diese Komparentin erklärt, dass sie alleinige Inhaberin sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TROCKENAUSBAU M. ANNEN G.m.b.H., mit Sitz in L-5610 Bad Mondorf, 7, avenue des Bains, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 24. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1063 vom 11. Juli 2002, ist. Die Statuten der Gesellschaft wurden seither nicht mehr geändert.

Alsdann erklärt die vorgenannte Komparentin folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, mit Wirkung zum 28. Februar 2007, die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5610 Bad Mondorf, 7, avenue des Bains, nach L-5532 Remich, 9, rue Enz, und dementsprechend Artikel 3, Paragraph 1 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 3. Paragraph 1.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Remich.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Blank, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2007. REM/2007/514. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007047687/5770/31.

(070048496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

J M H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.756.

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Michel Hegesippe, dirigeant d'entreprise, né le 14 octobre 1948 à Souk Ahras (Algérie), demeurant 12, lotissement la caraïbe, Case Pilote (972 °), La Martinique

2.- Mademoiselle Carole Hegesippe, étudiante, née le 24 juillet 1982 à Schoelcher (La Martinique), demeurant à F-75009 Paris, 65, rue Condorcet,

ici représentés par Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquels comparants déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée J M H S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, (la «Société») section B 123.756.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et donnent à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte.

La Société a également pour objet la prestation de services à ses filiales ou à des sociétés tierces, notamment, mais de manière non exclusive, dans le domaine des télécommunications, de la téléphonie mobile et fixe, des réseaux et services internet.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Chaque gérant sera soit un Gérant A soit un Gérant B.

L'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination des gérants, fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation de l'un ou des gérants sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou de l'assemblée générale.

Un gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.»

Troisième résolution

Les associés décident d'insérer à la suite de l'article 12, l'article suivant:

« **Art. 13** . Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer toutes opérations d'administration et de disposition au nom de la Société et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de tout Gérant A et de tout Gérant B ou (ii) la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) qui aura/ont reçu le pouvoir d'engager la Société par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.»

Les associés décident de renuméroter les articles suivants.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 14 comme suit:

« **Art. 14**. Le Conseil de Gérance élit parmi ses membres un Président. En cas d'empêchement du Président, le gérant désigné à cet effet par les gérants présents le remplace.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président ou sur la demande de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout Gérant A peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant un autre Gérant A en tant que son représentant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Tout Gérant B peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant un autre Gérant B en tant que son représentant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B participent à la réunion.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, à condition de recueillir dans tous les cas le vote affirmatif d'un Gérant A.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trente-deux millions sept cent cinquante-sept mille six cents euros (32.757.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) à trente-deux millions sept cent soixante-douze mille six cents euros (32.772.600,- EUR) par l'émission de trois cent vingt-sept mille cinq cent soixante-seize (327.576) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à souscrire, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions et de bons de souscription attachés à ces actions de:

GRUPE OUTREMER TELECOM, une société ayant son siège social à F-75009 Paris, 14, boulevard Poissonnière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479.197.287.

Sixième résolution

Monsieur Jean-Michel Hegesippe, prénommé, représenté par Madame Nathalie Rehm, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, décide de souscrire les 327.576 parts sociales nouvelles de la Société,

et les libérer intégralement comme suit:

par l'apport de 836.659 actions qu'il détient dans la société GROUPE OUTREMER TELECOM, précitée et 232 bons attachés à chaque action, soit 194.104.888 bons de souscription à des actions GROUPE OUTREMER TELECOM, précitée.

En contrepartie de l'apport en nature prédécrit, outre les parts sociales émises de la société et souscrites par Monsieur Jean-Michel Hegesippe, une soulte en numéraire de EUR 3.043.038,61 sera inscrite dans un compte courant actionnaire au passif du bilan.

La société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Le souscripteur, préqualifié, atteste expressément par la présente au notaire soussigné qu'il est propriétaire des actions et des bons de souscriptions apportés de la société GROUPE OUTREMER TELECOM, précitée.

Par ailleurs, le souscripteur, préqualifié, déclare au notaire soussigné que les actions et les bons de souscription apportés de la société GROUPE OUTREMER TELECOM sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'il n'existe dans leur chef aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des actions à la société à responsabilité limitée J M H S.à r.l.

Les comparant déclare que les actions apportées à la Société représentent 5,85% du capital de GROUPE OUTREMER TELECOM.

Evaluation

Le prredit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir la société ALTER AUDIT S.à r.l., établie à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, lequel rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, annexé à la présente minute pour être soumis avec elle à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport, établi à Luxembourg en date du 27 février 2007, conclut dans les termes suivants:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des parts à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 327.576 parts à créer d'une valeur nominale de Euro 100,- chacune et le paiement d'une soulte en numéraire de Euro 3.043.038,61.»

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 (alinéa 1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à la somme de trente-deux millions sept cent soixante-douze mille six cents euros (32.772.600,- EUR) représentée par trois cent vingt-sept mille sept cent vingt-six (327.726) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cent soixante et onze mille euros (171.000,- EUR).

Déclaration

Les comparants déclarent que la société J M H S.à r.l. est une société familiale, et sollicitent en conséquence l'application du taux réduit d'enregistrement à 0,50 %.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Rehm, P. Bettingen.

Déclaration

Le soussigné notaire certifie au nom des parties que le degré de parenté entre associés est la relation père-fille issue d'un précédent mariage.

Signé: P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, Relation: LAC/2007/1593. — Reçu 163.788 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2007

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007045782/202/156.

(070044066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Shaw Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.160.175,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.745.

—
In the year two thousand and seven, on the first of March.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

Ms. Virginia Lee Shaw, Chair of SHAWCOR LTD., born on May 7, 1952 in Sarnia (Ontario, Canada) and residing at Olivewood, Sandy Lane, Barbados, West Indies,

here represented by Mr. Frederic Delsol, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 19, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through her proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name SHAW HOLDING S.à r.l., having its registered office at 123, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 113.745, incorporated by a deed of the undersigned notary of November 29, 2005, published in the Mémorial C number 790 of April 20, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred sixty thousand one hundred seventy-five Euro (€ 160,175.-) to raise it from its present amount of one million Euro (€ 1,000,000.-) to one million one hundred sixty thousand one hundred seventy-five Euro (€ 1,160,175.-) by creation and issue of six thousand four hundred and seven (6,407) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe all six thousand four hundred and seven (6,407) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in their total nominal value of one hundred sixty thousand one hundred seventy-five Euro (€ 160,175.-) by contribution in kind of ten thousand three hundred and five (10,305) Class B common shares of SHAWCOR LTD., a limited company, with registered office at 25 Bethridge Road, Toronto, Ontario, Canada M9W 1M7 and inscribed at the Companies Register under number 298927-1, at a total contribution value of one hundred sixty thousand one hundred seventy-eight Euro and seventy-eight cents (€ 160,178.78), based on the contributed shares' unitary listing price as of February 16, 2007 of twenty-three Canadian Dollars and seventy-six cents (CAD 23,76) and the CAD/Euro exchange rate as of February 16, 2007 of 0.6542 to 1.-, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at such contribution value.

Proof of the existence, free transferability and value of the contributed shares has been given to the undersigned notary by a declaration issued by Ms. Virginia Lee Shaw and by evidence of the listing price on the Toronto Stock Exchange as of February 16, 2007.

The contributed shares are freely transferable and Ms. Virginia Lee Shaw declared that she will accomplish all formalities to transfer the legal ownership of the contributed shares to the Company.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of three Euro and seventy-eight cents (€ 3.78) to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at one million one hundred sixty thousand one hundred seventy-five Euro (€ 1,160,175.-) represented by forty-six thousand four hundred and seven (46,407) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

VII. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company, from 123, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg to 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder' meeting are estimated at approximately four thousand Euro (€ 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginia Lee Shaw, Chair of SHAWCOR LTD., née le 7 mai 1952 à Sarnia, (Ontario, Canada), résidant à Olivewood, Sandy Lane, La Barbade,

ici représentée par M. Frederic Delsol, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 février 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SHAW HOLDING S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 113.745, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 790 du 20 avril 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent soixante mille cent soixante-quinze Euro (€ 160.175,-) pour le porter de son montant actuel de un million d'Euro (€ 1.000.000,-) à un million cent soixante mille cent soixante-quinze Euro (€ 1.160.175,-) par la création et l'émission de six mille quatre cent sept (6.407) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire à toutes les six mille quatre cent sept (6.407) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en leur valeur nominale au montant total de cent soixante mille cent soixante-quinze Euro (€ 160.175,-) par apport en nature de dix mille trois cent cinq (10.305) actions ordinaires de Catégorie B de la société SHAWCOR LTD., avec son siège social au 25 Bethridge Road, Toronto, Ontario, Canada, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 298827-1, à une valeur d'apport totale de cent soixante mille cent soixante dix-huit mille Euro et soixante dix-huit cents (€ 160.178,78), basée sur leur cours en bourse unitaire de vingt-trois Dollars Canadiens et soixante-seize cents (CAD 23,76) du 16 février 2007 et sur le cours de change Dollar Canadien contre Euro du 16 février 2007 de 0,6542 à 1,-, lesquelles actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à cette valeur d'apport.

Preuve de l'existence, de la libre transférabilité et de la valeur de ces actions apportées a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par Mademoiselle Virginia Lee Shaw et par une confirmation du cours boursier des actions à la bourse de Toronto du 16 février 2007.

Les actions apportées sont librement transférables et Mademoiselle Virginia Lee Shaw a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de toutes les actions apportées à la Société seront accomplies.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire de trois Euro et soixante dix-huit cents (€ 3,78) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent soixante mille cent soixante-quinze Euro (€ 1.160.175,-) représenté par quarante-six mille quatre cent sept (46.407) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

VII. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro (€ 4.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Desol, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, Relation: LAC/2007/1190. — Reçu 1.601,79 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045787/211/124.

(070044199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Parcis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.531.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le(s) mandataire(s) et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le(s) mandataire(s) et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de PARCIS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences;

leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille Euro), représenté par 1.425 (mille quatre cent vingt-cinq) actions, d'égale valeur, sans mention de valeur.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocable par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée Générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille cinq cents Euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

	Actions
1.- PHILL ASSETS S.A.	1.075
2.- ULARIS FINANCE S.A.	350
Total:	1.425

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur
 - c) Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158S, fol. 2, case 12. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007046006/211/206.

(070044233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CANDOVER PARTNERS LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Old Bailey, GB - EC4M 7LN London (the «Sole Shareholder»);

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in its capacity as Sole Shareholder of MONKWOOD LUXCO, S.à r.l. (previously CHILTON TOP, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of € 12,500.-, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.178 and incorporated under the name of ILARIA S.à r.l. by a deed drawn up by the public notary, Gérard Lecuit on 1 June 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1571 of 18 August 2006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value per share of the Company from twenty-five euro (EUR 25.-) to one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with an amount of forty-five thousand Euro (€ 45,000.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) to fifty-seven thousand and five hundred Euro (€ 57,500.-) by creating and issuing forty-five thousand (45,000) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the «New Shares»).

Third resolution

The Sole Shareholder duly represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe to forty-five thousand (45,000) New Shares, having the same rights and obligations as the existing one, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, fully paid up by contribution in cash.

These New Shares have been fully paid up in cash so that the amount of forty five thousand Euro (€ 45,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

« **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at fifty-seven thousand and five hundred Euro (€ 57,500.-) represented by fifty-seven thousand and five hundred (57,500) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CANDOVER PARTNERS LIMITED, une société à responsabilité limitée régie selon les lois d'Angleterre et d'Ecosse, ayant son siège social au 20, Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en sa qualité d'associé unique de MONKWOOD LUXCO, S.à r.l. (anciennement CHILTON TOP, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de € 12.500,-, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.178 et constituée en vertu d'un acte reçu le 1^{er} juin 2006 par le notaire, Gérard Lecuit publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1571 du 18 août 2006 (la «Société»);

adopte la résolution écrite suivante conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale par part sociale de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq mille Euro (45.000,- €) pour le porter de douze mille cinq cents Euro (12.500,- €) à cinquante-sept mille cinq cent Euro (57.500,- €) par la création et l'émission de quarante-cinq mille (45.000) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, d'une valeur d'un Euro (1,- €) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Troisième résolution

L'Associé Unique dûment représentée par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire à quarante-cinq mille (45.000) Nouvelles Parts Sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale d'un Euro (1,- €) chacune, entièrement libérées par apport en numéraire.

Ces Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire de telle sorte que le montant de quarante-cinq mille Euro (45.000,- €) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire lequel le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à cinquante-sept mille cinq cent (57.500,- Euro), représenté par cinquante-sept mille cinq cent (57.500) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille cent Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 158S, fol. 9, case 5. — Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045790/211/111.

(070044212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Flims Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.997.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 432 du 28 février 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 6 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 882 du 5 mai 2006, en date du 26 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1427 du 25 juillet 2006, en date du 3 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 164 du 13 février 2007 et en date du 29 janvier 2007, acte non encore publié au Mémorial C

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLIMS INVESTMENTS LTD.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045851/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06301. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Laax Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.027.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 454 du 2 mars 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 848 du 28 avril 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1346 du 12 juillet 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 2453 du 30 décembre 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 janvier 2007, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAAX INVESTMENTS LTD.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045852/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06299. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

PAR 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 125.535.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. EURFINANCE S.A., société anonyme, avec siège social à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 1-2, Place de Metz, ici représentée par Monsieur Romain Wehles, Chef du Service Crédits, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

3. SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, établissement bancaire public, établi à L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, ici représentée par Monsieur Marco Goeler, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant esdite qualité ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PAR 3 S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet social d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euro (€ 32.000,-) représenté par vingt-cinq mille six cent (25.600) actions d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro-cent (€ 1,25) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Les actions sont cessibles à tout moment et sont sujettes à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder ses actions doit notifier son intention au conseil d'administration de la Société en précisant l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le conseil d'administration doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires à ce jour.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les soixante (60) jours par lettre recommandée au conseil d'administration et aux actionnaires cédants, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les actions cédées leur sont attribuées proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Au cas où aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes qui précèdent, sauf accord unanime des actionnaires entraîne la nullité de la cession.

Le contrôle du respect de la procédure est exercé par le commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises qui effectue son contrôle d'office ou sur demande d'un actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toutes les décisions devront être prises à l'unanimité des membres composant le Conseil d'Administration. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration peut, en cas de besoin, déléguer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à une ou plusieurs personnes, choisies dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Titre IV. Surveillance

Art. 11. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 16. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. EURFINANCE S.A., prénommée, dix-neuf mille six cent et cinq actions	19.605
2. BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, prénommée, trois mille cent vingt actions	3.120
3. SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, prénommée, deux mille huit cent soixante-quinze actions	<u>2.875</u>
Total: vingt-cinq mille six cents actions	25.600

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euro (€ 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cent Euro (€ 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Romain Wehles, Chef du SERVICE CREDITS, né le 20 août 1966 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle à 1-2 Place de Metz, L-1930 Luxembourg;
 - Monsieur Marco Goeler, employé privé, né le 17 juillet 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 7, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg;
 - Monsieur Olivier Ferres, employé privé, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France), avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2006.
5. Le siège social de la Société est établi à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Ferres, R. Wehles, M. Goeler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 59, case 11. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045964/211/155.

(070044380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

AECEE-Lëtzebuerg A.s.b.l., AECEE signifiant «Association de Etats Généraux des Etudiants de l'Europe», Association sans but lucratif.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg F 6.978.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Veronica Dumitrescu; volontaire européenne; Wieweschgässel 2a, L-5451 Stadtbredimus; roumaine;
2. Emine Gui; ingénieur, 1b, route de Remich, L-5405 Bech-Kleinmacher; luxembourgeoise;
3. Nadine Hilgert; étudiante; 9, rue de Marner, L-8280 Kehlen; luxembourgeoise;

4. Eric Krier; fonctionnaire; 1b, route de Remich, L-5405 Bech-Kleinmacher; luxembourgeois;
5. Mario Sammut; fonctionnaire; 8, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; malte
et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée, Affiliation

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de AEGEE-LETZEBUERG A.s.b.l., AEGEE «signifiant Association des Etats Généraux des Etudiants de l'Europe».

Art. 2. L'association a pour objet:

- l'organisation d'activités socio-culturelles ou des conférences thématiques;
- de faire prospérer l'échange entre étudiants de toutes les facultés de l'Université du Luxembourg;
- la promotion et le soutien à la mobilité des étudiants;
- la promotion à l'étranger de l'enseignement supérieur et de la recherche au Luxembourg;
- la promotion de la citoyenneté européenne, de l'intégration européenne et d'une dimension européenne dans les études;
- l'encouragement des étudiants à participer à la construction de sociétés pacifiques et démocratiques, fondées sur la diversité et l'intégration, dans un esprit de respect, de tolérance et de compréhension mutuelle;
- la promotion de la solidarité et la compréhension mutuelle des jeunes dans une société multiculturelle;
- le développement social et le soutien à l'insertion professionnelle des étudiants.

L'association

- est ouverte aux étudiants de toutes les facultés présentes au sein de l'Université du Luxembourg.
- ne représente pas de structure nationale d'étudiants, mais se définit comme représentant un site universitaire.
- est indépendante de tout parti politique et s'interdit toute activité confessionnelle.

Aussi bien le conseil d'administration que l'assemblée générale peuvent établir un plan de travail annuel qui mettra en œuvre les objectifs précités.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg (L-2310), 8, avenue Pasteur. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5. L'association est affiliée à l'Association des Etats Généraux des Etudiants de l'Europe (AEGEE-Europe), ayant son siège social à Paris (France), par la signature d'une «Convention d'Adhésion». L'association peut s'affilier à des fédérations si cette affiliation est compatible aux objectifs de l'association.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. L'association comprend des membres effectifs, des membres supporteurs et des membres honoraires.

Peut devenir membre effectif de l'association toute personne qui remplit les conditions suivantes:

- être âgé entre 18 et 35 ans
- être inscrit à l'Université du Luxembourg
- avoir payé la cotisation annuelle

Toute exception aux conditions précitées doit être motivée et pris à la majorité des 2/3 des associés présents ou représentés.

Peut devenir membre supporteur de l'association toute personne physique ou morale qui se sent proche des objectifs de l'association et qui entend soutenir l'association de manière financière ou idéale. Les membres supporteurs ne disposent pas du droit de vote et ne sont pas obligés de payer la cotisation annuelle.

Peut devenir membre honoraire toute personne physique qui a rendu des services importants à l'association, sur proposition du comité ou de 10% des membres de l'association, et après approbation de 2/3 des membres présents ou représentés à l'assemblée générale. Les membres honoraires disposent du droit de vote ne sont pas obligés de payer la cotisation annuelle.

Toute personne physique ou morale désirant devenir membre effectif ou membre supporteur de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître au demandeur les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. L'assemblée générale pourra exiger d'être informé sur la motivation.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée ou par courrier électronique dont la réception a été accusée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée ou par courrier électronique dont la réception a été accusée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Tout nouveau membre rejoignant l'association avant le 1er août de l'année paye la cotisation annuelle complète. Tout nouveau membre rejoignant l'association après le 1er août de chaque année paye la moitié de la cotisation annuelle complète en vigueur pour la période restante de l'année civile.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association ou fondation, proche des objectifs de l'association, à désigner par l'assemblée générale. A défaut, le patrimoine est affecté à la fondation FONDATION AEGEE TRUST FUND, enregistrée aux Pays-Bas.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

M. Sammut / V. Dumitrescu / E. Krier / N. Hilgert / E. Gül.

Référence de publication: 2007045925/7513/131.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05441. - Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

SFK Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 82.853.

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société anonyme COUVENT IMMOBILIER S.A., avec siège social à L-1363 Howald, Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue du Général Patton, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.242,

ici représentée par ses deux administrateurs-délégués:

- Monsieur Claude Scuri, promoteur immobilier, demeurant à L-2152 Luxembourg, 38, rue van der Meulen, et
- Monsieur Gilio Fonck, économiste, demeurant à L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad;

2.- La société anonyme SFK INVEST S.A., avec siège social à L-1363 Howald, Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue du Général Patton, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 72.785,

ici représentée par ses deux administrateurs-délégués:

- Monsieur Claude Scuri, préqualifié, et
- Monsieur Gilio Fonck, préqualifié;

3.- La société à responsabilité limitée LUXPROMO II, S.à r.l., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION, avec siège social à L-1363 Howald, Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue du Général Patton, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 63.828,

ici représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Claude Scuri, préqualifié, et
- Monsieur Gilio Fonck, préqualifié;

4.- Madame Léa Kappweiler, agent immobilier, épouse séparée de Monsieur Gilio Fonck, demeurant à L-1949 Howald, 7, rue Michel Lucius;

5.- Monsieur Josy Scuri, administrateur de sociétés, demeurant à L-5312 Contern, 10, Bourgheld;

6.- Monsieur Claude Scuri, préqualifié;

7.- Monsieur Gilio Fonck, préqualifié.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

1.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SFK CONSTRUCTIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1363 Howald, Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue du Général Patton, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 4 du 2 janvier 2002.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 82.853.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à la société COUVENT IMMOBILIER S.A., préqualifiée, trente parts sociales,	30
2.- à la société SFK INVEST S.A. préqualifiée, dix parts sociales,	10
3.- à la société LUXPROMO II, S.à r.l. SOCIETE LUXEMBOURGEOIS DE PROMOTIONS, préqualifiée, six parts sociales,	6
4.- à Madame Léa Kappweiler, préqualifiée, une part sociale,	1
5.- à Monsieur Josy Scuri, préqualifié, une part sociale,	1
6.- à Monsieur Claude Scuri, préqualifié, une part sociale,	1
7.- à Monsieur Gilio Fonck, préqualifié, une part sociale,	1
Total: cinquante parts sociales,	50

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer de siège social de la société de L-1363 Howald, Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue du Général Patton, à L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bereldange».

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: C. Scuri, G. Fonck, L. Kappweiler, J. Scuri, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, Relation: LAC/2007/1052. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007045917/222/74.

(070044117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

East Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.132.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 788 du 31 juillet 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST VENTURES S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007047580/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06327. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.